

Volet B**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****16147330***Déposé au greffe du tribunal de
commerce de Liège, division Dinant, le**13 OCT. 2016**~~Le greffier~~ Greffe**N° d'entreprise : 542.987.489****Dénomination**(en entier) : **WIND FARM**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société Coopérative à Responsabilité Limitée**Siège : Houyet (5560 Mesnil-Eglise), rue du Monument 1.**

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : MODIFICATION AUX STATUTS**L'AN DEUX MILLE SEIZE****Le vingt-neuf septembre****Devant Nous, Maître Jean-Pierre MARCHANT, notaire de résidence à Uccle.****S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société coopérative à responsabilité limitée "WIND FARM" ayant son siège à Houyet (5560 Mesnil-Eglise), rue du Monument 1.****Société constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Pierre MARCHANT, notaire de résidence à Uccle-Bruxelles le 6 décembre 2013, publié aux annexes du Moniteur Belge du 27 décembre 2013 sous le numéro 2013-12-27/0194814.****Dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le Notaire soussigné le 23 décembre 2014, publié aux annexes du Moniteur Belge du 14 janvier 2015 sous le numéro 2015-01-14/0006913.****Société immatriculée au registre de commerce de Bruxelles et titulaire du numéro d'entreprise 542.987.489.****BUREAU****La séance est ouverte à midi, sous la présidence de Monsieur BERRYER Emmanuel, ci-après nommé, qui désigne comme secrétaire Monsieur DEFOSSEZ Eddy, ci-après nommé.****L'assemblée étant en nombre restreint le président et le secrétaire prénommés décident de ne pas nommer de scrutateurs.****COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE****Les membres du bureau nous déclarent qu'après avoir vérifié le registre des associés, sont présents:****1. la société en commandite par actions à finalité sociale «VENTS D'HOUYET», dont le siège social est sis à 5560 Mesnil-Eglise, rue Basse 26, BCE n° 0479.378.156, constituée initialement sous forme d'association suivant acte sous seing privé publié à l'annexe au Moniteur belge du 17 janvier 2003 sous le numéro 001361, et dont les statuts ont été modifiés lors de sa transformation en société en commandite par actions à finalité sociale par acte reçu le 28 mars 2013 par le Notaire Jean-Pierre MARCHANT soussigné, publié aux annexes du Moniteur belge du 30 avril 2013 sous référence 13067098.****Ici représentée au présent acte par Monsieur DEFOSSEZ Eddy Pierre, né à Dinant le 18 avril 1984, numéro national 840418.219.63, domicilié à 5561 HOUYET, route de Neufchâteau, Celles 13A, aux termes d'une procuration sous seing privée datée du 26 septembre 2016 qui restera ci-annexée.****Titulaire de 382 parts sociales (185 du capital fixe et 197 du capital variable)****2. l'Association Sans But Lucratif « VENTS D'HOUYET ACADEMIE », ayant son siège à Houyet (5560 Mesnil-Eglise), rue Basse 25, titulaire du numéro d'entreprise 0533.716.071, constituée par acte sous seing privé du 24 avril 2013, publié aux annexes au Moniteur belge du 8 mai 2013 sous le numéro 13071172.****Ici représentée, au présent acte par Monsieur BERRYER Emmanuel Evence Marie Ghislain, né à Uccle le 19 novembre 1965, numéro national 651119.225.65, domicilié à Watermael-Boitsfort (1170 Bruxelles), avenue des Ortolans 39, aux termes d'une procuration sous seing privée du 26 septembre 2016 qui restera ci-annexée.****Titulaire de 1 part sociale (du capital fixe)****3. la société anonyme GREEN-INVEST, ayant son siège social à 4020 Liège, rue Natalis 2, titulaire du numéro d'entreprise 0881.307.059, constituée par acte reçu par le Notaire Pierre Dandoy à Perwez le 11 mai 2006, publié aux annexes au Moniteur belge du 23 mai suivant sous le numéro 0087197, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par le Notaire Béatrice DELACROIX à Perwez le 19 janvier 2012, publié aux annexes au Moniteur belge du 3 février suivant sous le numéro 2012-02-03/ 0030482.****Ici représentée, au présent acte par Monsieur BERRYER Emmanuel prénommé, aux termes d'une procuration sous seing privée du 26 septembre 2016 qui restera ci-annexée.**

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/10/2016 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso** : Nom et signature

Titulaire de 1.143 parts sociales (du capital variable)

Détenant ensemble 186 parts sociales (capital fixe) et 1.340 parts sociales (capital variable)

EXPOSE.

Le président expose et requiert le notaire soussigné d'acter que :

I. La présente assemblée a pour ordre du jour :

1. Modification de l'article 7 des statuts- nouveau texte

2. Modification de l'article 8 des statuts – nouveau texte

3. Démission et nominations de mandats d'administrateurs, et mention des opérations agréées par le CA sur le capital variable

4. Coordination des statuts de la société.

5. Délégation de pouvoirs spéciaux pour enregistrer auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et de toutes autres administrations les résolutions qui précèdent et des données relatives à la société.

II. Il existe actuellement 186 parts sociales sans valeur nominale pour le capital fixe et 1.340 parts sociales sans valeur nominale pour le capital variable.

Il résulte de la composition de l'assemblée que toutes les parts sociales sont représentées.

La présente assemblée est donc légalement constituée et peut délibérer et statuer valablement sur tous les points à l'ordre du jour sans qu'il doive être justifié de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

III. Pour être admises la proposition reprise aux points 1 et 2 à l'ordre du jour doit réunir au moins trois quarts des voix pour lesquelles il est pris part au vote ; les autres propositions doivent réunir la majorité simple des voix.

IV. Chaque part sociale donne droit à une voix.

CONSTATATION DE LA VALIDITE DE L'ASSEMBLEE

L'exposé du président est reconnu exact par l'assemblée.

Celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les objets à l'ordre du jour.

DELIBERATION

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes à l'unanimité :

RESOLUTIONS.

PREMIERE RESOLUTION – MODIFICATION DE L'ARTICLE 7

L'assemblée décide à l'unanimité de remplacer le texte de l'article 7 des statuts par le texte suivant :

« Article 7- Cession des parts sociales

Les parts sociales ne peuvent, à peine de nullité, être cédées entre vifs ou transmises pour cause de mort, qu'entre associés, moyennant l'agrément du conseil d'administration (art.362 C. soc.)

Toutefois elles peuvent être transmises à des tiers, moyennant l'agrément de l'unanimité du conseil d'administration. Cet agrément du conseil d'administration sera pas requis pour toute cession à la société TRIODOS BANK NV, société anonyme de droit néerlandais, dont le siège social est sis à NL-3704EC Zeist (Pays-Bas), Nieuweroordweg 1, inscrite au Registre des sociétés des Pays-Bas sous le numéro 30062415, agissant par sa succursale enregistrée en Belgique, à B-1000 Bruxelles, rue Haute 139/3, inscrite à la Banque carrefour des entreprises sous le numéro 0450 507 887, ou à une autre société belge dans le cadre d'une réalisation du gage constitué en faveur de Triodos sur les parts sociales de la société.

Les parts représentant des apports ne consistant pas en numéraire ne peuvent être cédées que dans les conditions, formes et les délais prévus par la loi (art.363 C.soc) »

DEUXIEME RESOLUTION – MODIFICATION DE L'ARTICLE 8

L'assemblée décide à l'unanimité de remplacer le texte de l'article 8 des statuts par le texte suivant :

« Article 8- Admission

Pour être admis comme associé, il faut :

- Être agréé par le conseil d'administration ; cet agrément du conseil d'administration ne sera pas requis pour toute cession des parts sociales à la société TRIODOS BANK NV, société anonyme de droit néerlandais, dont le siège social est sis à NL-3704EC Zeist (Pays-Bas), Nieuweroordweg 1, inscrite au Registre des sociétés des Pays-Bas sous le numéro 30062415, agissant par sa succursale enregistrée en Belgique, à B-1000 Bruxelles, rue Haute 139/3, inscrite à la Banque carrefour des entreprises sous le numéro 0450 507 887, ou à une autre société belge dans le cadre d'une réalisation du gage constitué en faveur de Triodos sur les parts sociales de la société;

- Souscrire au moins une part et la libérer d'un quart, cette souscription impliquant adhésion aux statuts sociaux et, le cas échéant, au règlement d'ordre intérieur ;

L'admission d'un associé est constatée par la signature du registre des parts conformément à l'article 358 du Code des sociétés »

TROISIEME RESOLUTION – DEMISSION ET DESIGNATION D'ADMINISTRATEURS – ADMISSION AU CAPITAL VARIABLE

L'assemblée prend acte de :

- la cession de son unique part de fondateur dans le capital fixe par la fondation KIDS & WIND à la SCAFS VENTS D'HOUEY

- l'admission dans le capital variable par décision du même Conseil d'administration du 29.08.2016, de la société anonyme GREEN-INVEST, préqualifiée, pour 1.143 parts nouvelles

- l'admission dans le capital variable par décision du Conseil d'administration du 29.08.2016, de la SCAFS VENTS D'HOUEY, préqualifiée, pour 197 parts nouvelles

L'assemblée générale décide à l'unanimité :

Reservé
au
Moniteur
belge

Volet B - Suite

- d'accepter la démission de son mandat d'administrateur de la fondation KIDS & WIND, dont le siège social est sis à 5560 Mesnil-Eglise, rue du Monument 1, BCE n°0526.895.684
- de nommer comme administrateurs pour une durée de six ans :
 - la société anonyme GREEN-INVEST, préqualifiée, représentée comme dit ci-dessus par son représentant permanent Monsieur Emmanuel BERRYER, prénommé.
 - la SCRL Enercoop Belgique, ayant son siège social à 1470 Genappe, rue de Charleroi 58, RPM Nivelles, BCE

Ici représentée par son représentant permanent, Monsieur MITSCH Jean-François, né à Leuven le 20 août 1969, numéro national 690820.267.56, domicilié à 1470 Genappe, rue des Communes 12a

- Monsieur DELACROIX Jehan Georges Catherine, né à Uccle le 9 février 1965, numéro national 65020900537, domicilié à 1410 Waterloo, rue Emile Semal 60.

Le mandat d'administrateur de la SCAFS VENTS D'HOUYET, préqualifiée, est reconduit pour une durée de six ans à dater de ce jour.

La SCAFS VENTS D'HOUYET conserve son mandat actuel d'administrateur délégué.

PROCURATIONS

Monsieur DELACROIX Jehan et la SCRL Enercoop Belgique sont ici représentés au présent acte respectivement par Monsieur BERRYER Emmanuel et Monsieur DEFOSSEZ Eddy, en vertu de procurations sous seing privé datées du 29 août 2016.

QUATRIEME RESOLUTION - COORDINATION

L'assemblée confère à Maître Jean-Pierre MARCHANT, notaire soussigné, tous pouvoirs afin de coordonner les statuts de la société, de rédiger le texte de la coordination, de le déposer et de le publier.

QUATRIEME RESOLUTION - POUVOIRS

L'assemblée décide de déléguer tous pouvoirs spéciaux à la société anonyme GREEN-INVEST, préqualifiée, représentée comme dit ci-dessus par son représentant permanent Monsieur Emmanuel BERRYER, prénommé, pour enregistrer auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et de toutes autres administrations les résolutions qui précèdent et des données relatives à la société.

VOTE.

Les résolutions qui précèdent ont été adoptées successivement à l'unanimité.

La séance est levée à treize heures.

POUR EXTRAIT LITTERAL CONFORME

(dépôt simultané d'une expédition *Et de la coordination des statuts*)

"Délivré avant enregistrement à la seule fin de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce" Loi 15.12.2005.

Jean-Pierre MARCHANT, notaire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/10/2016 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature